

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 9 novembre 2020**DÉLIBÉRATION n°2020-64**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 9 novembre 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le mardi 27 octobre 2020.

Point de l'ordre du jour :

3.1. Approbation du bilan social 2019.

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis du comité technique du 6 novembre 2020,

Exposé de la décision :

En vertu du point 7° bis de l'article L. 712-3 du code de l'éducation, le conseil d'administration doit approuver le bilan social 2019.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du bilan social 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	33
Quorum :	17
Nombre de membres participant à la délibération :	25
Abstentions :	1
Votes exprimés :	24
Pour :	21
Contre :	3

Pièce jointe :

- bilan social 2019.

Fait à Tours, le 13 novembre 2020

Le Président de l'Université

PHILIPPE VENDRIX

Signé électroniquement le lundi 16 novembre 2020



Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 16/11/2020

Transmise au Recteur le : 16/11/2020